



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 20/02/2023

Dossier suivi par : Simon PARPINELLI
Gestionnaire agréments/Service régional de l'alimentation
Tél. : 04 73 42 14 70
Courriel :
agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Réf. : LE/2023/438
Objet : Agrément phytosanitaire

CHEVAL PAYSAGES
300 RTE DE BAYANNE
26300 - ALIXAN

AGRÉMENT

**RELATIF À LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET AU CONSEIL
À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-162 du 13 juin 2022 portant délégation de signature à M Bruno FERREIRA, directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'arrêté DRAAF n°2022/06-36 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – compétence d'administration générale

L'organisme	CHEVAL PAYSAGES
domicilié à	300 RTE DE BAYANNE 26300 - ALIXAN

est agréé sous le numéro d'immatriculation : RH02554

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- **d'application en prestation de service : hors traitement de semence OUI**
- de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SITE	CP – VILLE	N° SIRET
CHEVAL PAYSAGES	300 RTE DE BAYANNE 26300 - ALIXAN	393 378 419 00039

Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation,


Patricia ROOSE



AFNOR Certification certifie que les dispositions adoptées par :

CHEVAL PAYSAGES

mises en oeuvre par le site suivant :

300 ROUTE DE BAYANNE FR-26300 ALIXAN
SIRET : 39337841900039

ont été évaluées et jugées conformes aux exigences du :

**Référentiel de certification des entreprises d'application en
prestation de services de produits phytopharmaceutiques - hors
traitement de semences - conformément au décret n°2020-1265, aux
arrêtés n°AGR2027144A, n°AGR2027147A et n°AGR2027132A et
à la FAQ disponible sur le site du Ministère, en vigueur à la date
d'édition de ce certificat**

Le présent certificat, délivré dans les conditions fixées par AFNOR Certification, est valable à dater du :

(année/mois/jour)
Jusqu'au

2023-02-15

2024-03-07



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification



*Flashez ce QR Code pour
vérifier la validité du certificat*

Soul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
Accréditation COFRAC n°5-0030, Certification de produits et services, Portée disponible sur www.cofrac.fr
CERTIF 1409 7 / 12-2020

